

Décision 02-D-29 du 07 mai 2002

relative à des pratiques relevées dans le cadre de la passation des marchés publics de la signalisation routière horizontale du département de la Saône et Loire

Posted on: 24 juin 2002 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Société d'Applications Routières,
Prosign

Lire

le texte intégral de la décision

47,98 Ko